

Projet de restauration du sanatorium Pavillon des Tamaris à Aincourt (95)

*Mémoire en réponse à la demande de précisions sur
le volet faune/flore de l'étude d'impact*

Siège social :

3 bis rue des Remises
F-94100
Saint-Maur-des-Fossés

Tél. 33(0)1 45 11 24 30
Fax. 33(0)1 45 11 24 37

www.ecosphere.fr

ecosphere@ecosphere.fr



Ce mémoire vient en réponse aux remarques formulées par le CSRPN dans son avis rendu le 23 décembre 2021 à propos de la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de restauration du sanatorium Pavillon des Tamaris à Aincourt.

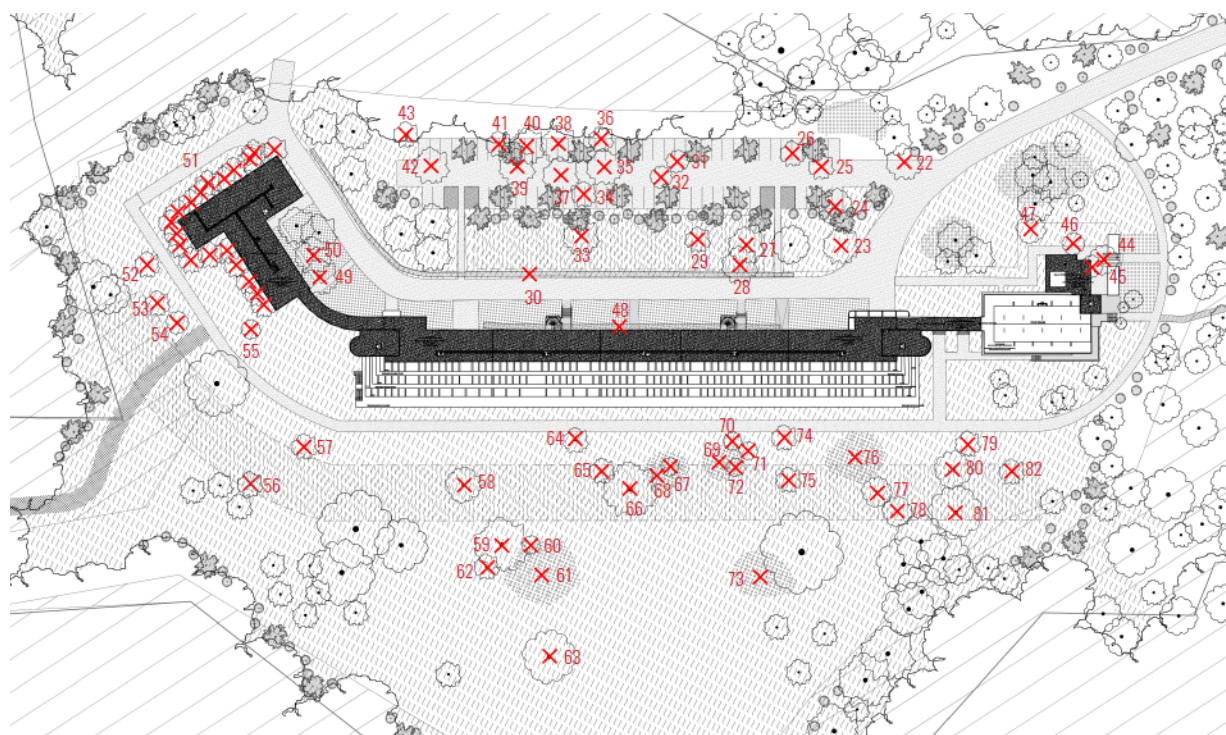
Mars 2022

Le présent mémoire répond uniquement aux remarques et interrogations soulevées par le CSRPN qui nécessitent un éclaircissement ou une réponse de la part du maître d'ouvrage.

- Avis CSRPN : « Dans un premier temps, il est demandé de préserver les végétations bordant le bâtiment C et le couloir B-C qui constitue un corridor écologique fonctionnel à l'entrée/sortie du gîte occupé actuellement par la colonie tant que les autres aménagements (gîte de substitution, tunnel, faux-plafond...) ne sont pas finalisés ».

Réponse : François 1er s'engage à respecter cette préconisation. Les végétations bordant le bâtiment C et le couloir B-C seront maintenues jusqu'à l'automne 2023. L'accès au couloir nord-ouest sera en effet fermé durant le printemps 2023. Le gîte de substitution, le tunnel et la continuité végétalisée auront été finalisés entre-temps et le couloir vers l'ouest sera encore ouvert aux chauves-souris jusqu'au printemps 2024 ou les faux-plafonds prendront le « relais ».

Il s'agit donc des végétations numérotées 49, 50 et 51. Les arbres 52, 53 et 54 seront également maintenus jusqu'au dernier hiver des travaux. Le numéro 55 est un arbre mort tombé au sol. La lisière ne sera pas impactée par les travaux.



Plan des arbres et arbustes à abattre en rouge (75 arbres et 3 massifs arbustifs) – Groupe François 1^{er}



49, 50
2 Feuillus, moyens sujets.
Implantée en pied de façade, sur future zone de chantier et de plantations.



51
1 Haie de feuillus, moyens et grands sujets.
Implantée en pied de façade, sur future zone de chantier et de plantations.



52
1 Conifère rampant.
Implanté proche de la façade, au milieu de la prairie et de la perspective Sud-Ouest.



53, 54
2 Feuillus, petits sujets.
Implantés proche de la façade, au milieu de la prairie et de la perspective Sud-Ouest.

- **Avis CSRPN : « Parallèlement, il est demandé d'implanter la structure permettant de créer une liaison entre la sortie de l'aménagement en faux-plafond, au plus près du bâtiment, jusqu'à la lisière arborée la plus proche au sud-ouest dès l'hiver 2022-2023 afin que cette continuité soit fonctionnelle lorsque la sortie par le bâtiment C sera obstruée au bénéfice de celle du bâtiment B le 15 mai 2023. Cet aménagement doit prévoir l'implantation de végétaux suffisamment âgés et denses pour garantir un écran efficace vis-à-vis de la lumière et des prédateurs. Au besoin, cet aménagement pourra intégrer quelques panneaux bois, en retrait des végétaux plantés, pour améliorer son efficacité sur les premières années de croissance des végétaux. Il est demandé au pétitionnaire de préciser son implantation, l'âge des sujets, leur quantité, leur densité et les essences retenues ».**

Réponse : François 1er s'engage à respecter cette préconisation. La continuité végétalisée, reliant la sortie du faux-plafond à la lisière la plus proche à l'ouest, sera implantée au premier automne-hiver des travaux. Les sujets proches du bâtiment seront plantés au plus près de la façade pour éviter les effets de « vide ».

38 arbres et 73 arbustes seront plantés avec une densité très élevée d'un arbre pour 2 arbustes espacés de 1 à 2 m environ.

Leur taille sera entre 80 et 180 cm de hauteur en partie basse pour les arbustes et entre 2 et 3,5 m de hauteur pour les arbres. Ils feront l'objet d'un soin et entretien régulier pour garantir leur développement optimal et leur durée de vie. Les sujets présentant des « faiblesses » (maladie, mort, développement trop lent par rapport à une croissance « classique » de cette essence, inefficacité à occulter suffisamment la lumière en période de végétation selon sa situation dans la continuité à maturité...) seront remplacés par d'autres sujets ou d'autres essences à l'automne suivant.

Les essences choisies sont majoritairement indigènes. Certaines essences horticoles ont été choisies pour leur polyvalence en termes de croissance, de persistance, d'esthétisme et de densité foliaire.

Arbustes		Arbres	
Essence	Persistance/Taille à maturité* (sans taille)	Essence	Persistance/Taille à maturité (sans taille)
Danae racemosa – Laurier d'Alexandrie	Oui / 0,5 à 1 m	<i>Taxus baccata</i> - If	Oui / 15 m
Daphne laureola – Daphné lauréole	Oui / 0,4 à 1,5 m	<i>Carpinus betulus</i> – Charme commun	Non / 10 à 25 m
Eleaagnus umbellata – Chalef d'automne	Non / 3 à 4 m	<i>Acer campestre</i> – Erable champêtre	Non / 8 m
Hedera helix arborescens – Lierre de Perse	Oui / 1 à 1,5 m	<i>Castanea sativa</i> - Châtaignier	Non / 20 à 30 m
Ruscus aculeatus – Fragon petit-houx	Oui / 1 m	<i>Fagus sylvatica</i> – Hêtre commun	Semi-persistant / 20 m
Lonicera periclymenum, xylosteum – Chèvrefeuille des bois, des haies	Non / 1 à 3 m et plus	<i>Prunus cerasus</i> – Cerisier aigre	Non / 8 m
Mespilus germanica – Néflier commun	Non / 4 à 6 m	<i>Quercus petraea, robur</i> – Chêne rouvre, pédonculé	Non / 25 à 30 m
Osmanthus heterophyllus – Osmanthe à feuilles variables	Oui / 5 m	<i>Sorbus aucuparia</i> – Sorbier des oiseleurs	Non / 8 à 15 m
Rhamnus alaternus – Nerprun alaterne	Oui / 4 à 5 m	<i>Sorbus torminalis</i> – Alisier des bois	Non / 15 à 25 m
Viburnum lantana – Viorne cotonneuse	Non / 3 m	<i>Sorbus aria</i> – Alisier blanc	Non / 5 à 15 m
Amelanchier canadensis, ovalis – Amélanchier du Canada, à feuilles rondes	Non / 5 à 6 m, 3 m	<i>Tilia cordata</i> – Tilleul à petites feuilles	Non / 15 m

Arbustes		Arbres	
Essence	Persistence/Taille à maturité* (sans taille)	Essence	Persistence/Taille à maturité (sans taille)
Crataegus laevigata, monogyna – Aubépine lisse, à un style	Non / 2 à 3 m	 Mespilus germanica Néflier  Osmanthus heterophyllus Osmanthe à feuilles de houx  Rhamnus alaternus Nerprun alatern  Viburnum lantana Viorne mancienne	
Ilex aquifolium - Houx commun	Oui / 5 m		
Buxus sempervirens – Buis commun	Oui / 5 m		
Ligustrum vulgare -Troène commun	Oui / 2,5 m		
Juniperus communis - Genévrier commun	Oui / 4 à 10 m		
Colutea arborescens - Baguenaudier	Non / 2 m		
Rhamnus frangula - Bourdaine	Non / 4 m		
Cornus mas – Cornouiller mâle	Non / 5 m		
Sambucus nigra – Sureau noir	Non / 4 à 8 m		
Euonymus europaeus – Fusain d'Europe	Non / 3 m		
Euphorbia amygdaloides – Euphorbe des bois	Oui / 60 cm		
Corylus avellana – Noisetier commun	Non / 5 m		

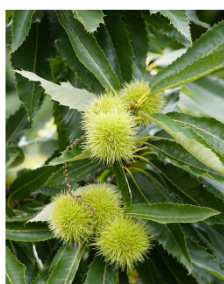
*Les hauteurs renseignées à titre indicatif sont dépendantes des conditions environnementales et de la taille d'entretien.



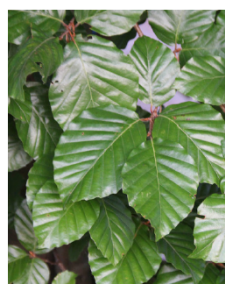
Acer campestre
Érable champêtre



Carpinus betulus
Charme



Castanea sativa
Châtaignier



Fagus sylvatica
Hêtre



Prunus cerasus
Cérasier



Quercus petraea
Chêne sessile



Quercus robur
Chêne pédonculé



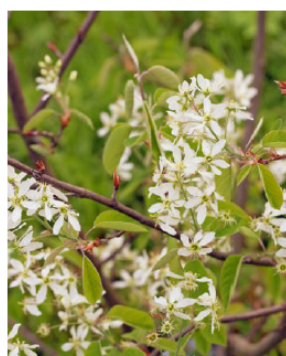
Sorbus aucuparia
Sorbier des oiseleurs



Sorbus torminalis
Alisier torminal



Tilia cordata
Tilleul à petites feuilles



Amelanchier canadensis
Amélanchier du Canada



Amelanchier ovalis
Amélanchier à feuilles ovales



Corylus avellana
Noisetier



Crataegus laevigata
Aubépine épineuse



Crataegus monogyna
Aubépine monogyne



Hedera colchica 'Arborescens'
Lierre arbustif



Hedera helix 'Arborescens'
Lierre arbustif



Ilex aquifolium
Houx commun

La littérature indique que « les Petits rhinolophes commencent à utiliser une continuité, lorsque les niveaux de lumière sont tombés à 21,0 lux. La hauteur à laquelle ils volent reste inférieure à 1 m jusqu'à ce que les niveaux de lumière soient tombés à environ 4,0 lux. Après ce point, les chauves-souris volent légèrement plus haut jusqu'à 1,5 m jusqu'à ce que les niveaux de lumière atteignent environ 1,05 lux. À des niveaux de lumière inférieurs à 1 lux, les chauves-souris sont enregistrées volant jusqu'à 4 m au-dessus du sol. » (THE VINCENT WILDLIFE TRUST. 2008. The Lesser Horseshoe Bat Conservation Handbook).

L'efficacité de la continuité à occulter la lumière du bâtiment sera donc testée par un chiroptérologue durant les 5 premières années après sa création puis à chaque passage de suivi des mesures (soit 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2031, 2034, 2039, 2044, 2049 et 2053).

Au besoin, la continuité végétalisée pourra intégrer quelques panneaux occultants, en retrait des plantations côté bâtiment, pour assurer « ponctuellement » son efficacité d'occultation et ce jusqu'à validation par un chiroptérologue. Ce dispositif temporaire pourra être retiré si la fonctionnalité de la continuité a été avérée par des observations in situ (utilisation de la canopée, franchissement aisé constaté des éventuels « trous »...) ou réinstallé en fonction des conclusions du suivi de cet aménagement par le chiroptérologue.

- **Avis CSRPN : « Les dimensions du tunnel souterrain actuellement de 50cm x 50cm doivent être porté à 1m x 1m. Ce tunnel devra être réalisé concomitamment à la construction du gîte de substitution, c'est-à-dire dès 2022. Cette période correspond d'ailleurs au planning de travaux pour la STEP (printemps été 2022). Néanmoins, les travaux sur le bâtiment des Tamaris pour raccorder cette continuité souterraine avec les zones 1 et 2 du bâtiment devront tout de même être réalisés à l'hiver 2022-2023 ».**

Réponse : François 1er s'engage à respecter cette préconisation de dimension. Il sera réalisé conjointement à la construction du gîte de substitution entre septembre 2022 et mars 2023. Les délais d'instruction du gîte de substitution ne permettent pas une finalisation en 2022. Gîte de substitution, tunnel et continuité végétalisée seront en revanche finalisés dès la fin de l'hibernation en 2023 pour les Petits rhinolophes.

- **Avis CSRPN : « Le phasage des travaux de création des faux-plafond assurant la continuité entre les zones 1 et 2 et la sortie au nord-ouest doit être clarifié et le cas échéant adapté : en effet, le dossier indique l'appropriation des passages par les faux-plafond dès le 15 mai 2023 (p128) ce qui n'est pas compatible avec la programmation actuelle des faux-plafonds à l'hiver 2023- 2024 pour les zones 1 et 2 et à l'hiver 2024-2025 pour le couloir donnant accès aux zones 1 et 2 (p123 et p125) ».**

Réponse : Le phasage « Fermeture discrète et progressive, sous le contrôle d'un chiroptérologue, des accès vers le nord-ouest à partir du 15 mai 2023 » ne concerne pas les faux-plafonds mais l'ensemble du couloir nord-ouest. Il a été choisi de ne réaliser les travaux sur les faux-plafonds sur ce secteur que dans un deuxième temps, soit à l'hiver 2023-2024 afin d'étaler les modifications fondamentales de déplacement des Petits rhinolophes. Les individus auront donc d'avril à novembre 2023 pour s'approprier les continuités végétales et souterraines en passant par l'ensemble du couloir. Ils auront ensuite d'avril à fin-mai 2024 pour s'approprier les faux-plafonds vers la continuité végétalisée jusqu'à la fermeture discrète et progressive entre le gîte en zone 1 et le couloir ouest début juin 2024 sous réserve de la constatation de la fonctionnalité des faux-plafonds par un chiroptérologue. Le cas contraire impliquerait un décalage temporel de la fermeture.

Les travaux des appartements en rez-de-jardin et des parties communes à l'ouest du gîte en zone 1 pourront être réalisés entre décembre 2023 et mars 2024 s'ils ne modifient pas les volumes intérieurs du couloir ouest.

La pose de la cloison de séparation entre le gîte en zone 1 et 2 sera en revanche effective dès l'hiver 2022-2023.

Les travaux intérieurs des gîtes en zone 1 et 2 seront également réalisés durant l'hiver 2022-2023.

Phasage travaux	Mars 2022	Sécuriser les entrées du vide-sanitaire par la pose de grilles (respecter un espace inter-barreaux de 13-15 cm) pour le Petit rhinolophe durant la phase travaux. Des affiches informatives seront mises en place sur les panneaux pour expliquer la présence de ce dispositif. Monter les cloisons temporaires entre zones 1 et 2 : il s'agit d'un panneau fermant les 3/4 du passage
	Décembre 2022- fin mars 2023	Monter les cloisons « coupe-feu » définitives entre zones 1 et 2 Aménager le gîte en zone 1 (partiellement détourné en rouge ci-dessous) en faveur des chauves-souris (voir modalités techniques ci-après) et valider la fonctionnalité théorique de la continuité végétalisée et souterraine
	Mai 2023	Fermer progressivement en 3 temps sur une quinzaine de jours l'accès nord-ouest de la zone 1 (flèche orange ci-dessous) au bâtiment C sous le contrôle d'Ecosphère
	Début novembre 2023 à mars 2024	Travaux dans le couloir du bâtiment C et bâtiment C, appartements du rez-de-jardin et installation des faux-plafonds. Attention à ne pas réaliser de travaux modifiant les volumes du couloir ouest (en noir ci-dessous)
	Mai 2024	Fermeture du couloir ouest en zone 1 avec des cloisons temporaires (trait orange ci-dessous) en 3 temps sur une quinzaine de jours l'accès nord-ouest de la zone 1 au bâtiment C sous le contrôle d'Ecosphère. Puis pose de la porte définitive.



Extrait des fiches mesures en phase travaux sur le bâtiment des Tamaris - Ecosphère

- **Avis CSRPN :** « Le plan d'éclairage précis du bâtiment et de ses abords devra être soumis à l'administration et au CSRPN avant réalisation car il n'est pas, en l'état, suffisamment précis et abouti pour garantir l'absence d'impacts sur les Petits Rhinolophes qui est une espèce notoirement lucifuge ».

Réponse : François 1er s'engage à respecter cette préconisation.

- **Avis CSRPN :** « La construction du gîte de substitution devra être achevée avant que les travaux de réhabilitation du bâtiment ne soient entamés ; il est demandé qu'un périmètre grillagé soit provisoirement installé autour du gîte de substitution, pour limiter tout dérangement pendant la phase de chantier de cet édifice. Ce périmètre grillagé devra être suffisamment en recul pour ne pas constituer une gêne pour les chiroptères ».

Réponse : François 1er s'engage à respecter cette préconisation. Le gîte de substitution sera achevé et opérationnel en mars 2023 pour le retour d'hibernation de la colonie de Petits rhinolophes. Des clôtures mobiles pleines en bardage tôles ou type Heras d'une hauteur d'environ 2 m seront installées provisoirement à 2 m de distance de la façade sud (sans sortie de gîte de substitution) et à 4 m des autres façades ouest, est et nord.

Des affiches informatives seront mises en place sur les panneaux pour expliquer la présence de ce dispositif. Des « fenêtres » pourront être créées dans les panneaux pour permettre aux éventuels « curieux » de voir le gîte de substitution sans dégrader le matériel de protection si le dispositif était trop occultant.

- **Avis CSRPN : « L'ensemble des travaux devront être suivis pendant toute leur durée par un ingénieur écologue spécialiste des chiroptères. Ce suivi devra déterminer si des modifications aux travaux prévus pour assurer la pérennité de la colonie de Petits Rhinolophes sont nécessaires. Par ailleurs, un suivi à long terme devra être assuré pour vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre. Un compte-rendu annuel de ces opérations de suivi devra être transmis à l'administration et dont les résultats seront communiqués au CSRPN ».**

Réponse : François 1^{er} s'engage à respecter cette préconisation. Ecosphere associé à Quentin ROUY (Alcathoé, Azimut 230) a été chargé d'accompagner François 1^{er} dans le suivi des travaux. Le Parc Naturel Régional du Vexin français sera informé des résultats du suivi et coordonnera les suivis en phase « usage ». Un compte-rendu annuel du suivi en phase « travaux » puis « usage » sera communiqué au CSRPN en janvier-février de chaque début d'année jusqu'en 2052.

Fait à Paris

Le 22/03/2022

Benjamin PLESSIER
Responsable du programme
François 1^{er} Développement

